



CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : <http://www.cfpmpfrance.com>
Email : contact@cfpmpfrance.com

Demande d'admission en formation au CFPM

Le stagiaire prend la formation entièrement à sa charge ou avec son compte CPF*

Bonjour,

Vous souhaitez bénéficier d'une des formations exclusives du CFPM.

Pour pouvoir répondre à votre demande et analyser la qualité de votre projet, nous avons besoin de vous connaître un peu plus. Votre demande d'admission est étudiée par le CFPM. Un complément d'information et/ou un entretien individuel pourra être nécessaire dans certains cas afin de confirmer les données du dossier.

Votre demande d'admission :

- demande en ligne : <https://www.cfpmpfrance.com/admissions>
- paiement de frais de dossier de 50 euros

Si ADMIS, il faut envoyer sans délai :

- contrat de formation complété, daté et signé,
- copie de pièce d'identité
- paiement de votre formation selon le contrat et la grille de tarifs.

Pour vos paiements, chèque à l'ordre de CFPM ou virement à l'aide du RIB du CFPM.
IBAN : FR76 1382 5002 0008 7712 9401 189 - BIC : CEPAPRPP382

Nous vous invitons à adresser votre dossier en précisant le lieu de votre campus :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

ou par mail à contact@cfpmpfrance.com .

Des précisions vous seront adressées ultérieurement pour connaître la prochaine date d'audition qui aura lieu dans votre campus. Nous vous invitons à consulter notre site internet www.cfpmpfrance.com disponible 24h sur 24 pour toutes informations complémentaires (références, charte de qualité, métiers, Offres d'emploi, Foire Aux Questions, liste de logements, ...). Contactez nous à contact@cfpmpfrance.com ou WhatsApp +33 9 72 29 32 41.

Cordialement.

Bureau des admissions

P.S. Renseignez-vous sur le stage optionnel de pré-rentree

* si la formation est éligible et si le compte CPF est alimenté.



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'élève entreprend une formation à titre individuel et totalement à ses frais.
Selon les dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail

Entre les soussignés :

1/ Centre de Formation Professionnelle de la Musique (CFPM)

Membre de la Fédération Française de l'Enseignement Musical

SIREN 440869782 - APE 8552 Z – RCS LYON

Enregistré sous le numéro 82 69 07251 69 déclaration d'activité auprès du Préfet du Rhône

Siège social national : 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

2/ Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné l'élève :

.....
.....
.....

Est conclu un contrat de formation. L'élève déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer et honorer ce contrat ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de passer et d'honorer ce contrat et être en mesure d'en justifier à tout moment, sur notre simple demande. L'élève déclare avoir lu et accepté les [conditions générales de ventes](#) et le [règlement intérieur](#) dont la [charte de bonne conduite et de respect au CFPM](#) auxquels il adhère sans restriction.

☐ cocher si présence de handicap et/ou pathologie nécessitant une attention particulière.

ARTICLE 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

CURSUS LONG/STAGE :

NOMBRE TOTAL D'HEURES : heures

TARIF :euros

OPTION PAYANTE CHOISIE : ☐ Stage d'insertion pré-rentree

(voir grille tarifaire)

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Elle a pour objectif de permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie et/ou technique musicale et/ou pédagogie de l'enseignement selon la section choisie. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée telle que décrite dans la grille tarifaire annexée au contrat. Le programme de l'action de formation figure dans la fiche programme annexée au contrat.

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, l'élève est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances décrit dans la fiche programme dont il reconnaît avoir pris connaissance. Certains prérequis peuvent être nécessaires si l'élève souhaite présenter après sa formation un concours ou examen d'une autre structure.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du au(préciser les dates),

au CFPM(préciser le campus).

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum par section.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes. **Un programme détaillé est décrit dans la fiche programme en annexe de ce contrat et l'élève certifie en avoir pris connaissance.** Des salles techniques équipées et destinées à la pratique de la musique sont mises à la disposition du stagiaire dans le cadre des cours. Le lieu de la formation peut être modifié pour des impératifs d'organisation. Une formation peut être reportée si l'effectif de la section concernée est insuffisant. L'organisation des formations est susceptible d'évoluer ou d'être réalisée à distance selon les impératifs des artistes-formateurs. La formation permet en cas de réussite aux examens de fin de formation d'obtenir la délivrance du **certificat de compétences du CFPM** et, dans certains cas, la présentation pour validation du titre RNCP ou de blocs de compétences. Les conditions d'accès sont décrites dans le **livret d'accueil** remis à l'inscription et avant l'entrée en formation.

Les auditions individuelles ne sont pas sélectives mais permettent de déterminer le niveau d'entrée de chacun. Une notation de contrôle continu est délivrée chaque fin de trimestre.
Un examen théorique et pratique a lieu en fin de formation. Il donne lieu à des notations pondérées à 50% avec la moyenne des notes de trimestre. Une série de notations annuelles est ainsi obtenue.
Pour les formations prévoyant la préparation d'un certificat inscrit au RNCP ou RS, la participation aux épreuves de certification est obligatoire.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, l'élève a un délai de **14 jours pour se rétracter**. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement à l'aide du formulaire de rétractation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est décrit dans la grille tarifaire. L'élève s'engage à verser la totalité du prix de formation sous forme de versements dont les montants sont décrits dans la grille tarifaire. **A la signature du contrat, l'élève effectue un premier versement.** Le paiement du solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation pour un cursus long annuel : **2^{ème} versement le jour de l'entrée en formation et 3^{ème} versement au début du deuxième mois pour un cursus long** (paiement avant le début de formation pour les stages courts). Le mode de paiement en 3 fois concerne les résidents sur le sol français métropolitain. Toute session de formation commencée est dûe.

ARTICLE 7 : Non réalisation de la prestation de formation et dédommagement

En cas de renoncement par l'élève à l'exécution de la présente convention AVANT la date de démarrage de la prestation de formation, l'élève s'engage au versement jusqu'à **100% du montant total de sa formation** à titre de dédommagement en application de l'article 1146 du Code Civil.

- plus de 90 jours = 30%
- entre 60 et 90 jours = 60%
- entre 30 et 60 jours = 90%
- moins de 30 jours = 100%

En cas de **renoncement ou abandon ou absence injustifiée par le stagiaire** à l'exécution de la présente convention ou d'exclusion pour raison disciplinaire du stagiaire APRÈS la date de démarrage de la formation, objet de la présente convention, le stagiaire s'engage au versement de **100% du solde du tarif total de sa formation** à titre de dédommagement du préjudice subi par le centre de formation. Si l'élève est empêché de suivre la formation en raison d'un motif légitime et impétueux ou par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est suspendu. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Selon les **Conditions Générales de Ventes**, l'élève doit fournir des justificatifs pour bénéficier d'un avoir lui permettant d'achever sa formation ultérieurement selon le volume non réalisé

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur du CFPM peut être saisi. Si le désaccord persiste, le Tribunal compétent est celui du lieu de la formation.

L'élève déclare avoir choisi sa formation après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation annexée à ce contrat de formation : fiche programme, validation de formation et grille tarifaire. Il a eu la possibilité de voir les locaux et le matériel pédagogique, de consulter la liste des formateurs et de leurs qualifications en annexe. Il s'engage de façon ferme et définitive.

Fait à	Date :
Pour l'élève,	Pour l'organisme,
.....	Bureau des admissions
(NOM et Prénom)	Signature et cachet
signature de l'élève	
<i>et signature d'un des parents pour les mineurs</i>	
<i>précédée de« Bon pour accord et caution financière »</i>	

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation

EXPEDITEUR

NOM :
Prénom :
Adresse :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Émile Zola
69100 VILLEURBANNE

Date :

Courrier recommandé avec accusé réception
Objet : demande d'annulation de mon contrat d'inscription

Bonjour,

Les références de mon contrat de formation sont les suivantes,

NOM :	Ville CFPM :
Prénom :	Cycle pro :
Date de signature du contrat :	Nombre d'heures :

Conformément aux dispositions légales - Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation, je vous prie de bien vouloir annuler mon contrat de formation et me rembourser la somme versée (si un paiement a été effectué) avec déduction de la prestation déjà réalisée le cas échéant.

Cordialement.

Signature :

Le délai de rétractation est de 14 jours à partir de la date de signature de votre contrat de formation professionnelle. Vous pouvez revenir sur votre accord, de manière discrétionnaire et sans pénalités, et être remboursé si vous avez versé une somme d'argent. Vous devez retourner ce formulaire en recommandé avec accusé réception.